

Opération «Toute la Ville fête Noël» - Subventions complémentaires

M. l'Adjoint MARIOT, Rapporteur : Le marché de Noël de Besançon prend désormais un essor transfrontalier. En effet les opérations de communication entreprises par la Ville de Besançon et l'Office de Tourisme en partenariat avec le CPPR (Comité de Promotion des Produits Régionaux), lors des salons de Fribourg en septembre et novembre 2004 portent leurs fruits puisque plusieurs groupes et de nombreux individuels se sont, soit inscrits auprès de l'Office de Tourisme pour qu'il organise leur déplacement, soit ont demandé des renseignements relatifs à cette manifestation.

Une nouvelle étape va être franchie, cette fois en direction de la Suisse voisine, dans le cadre d'une démarche différente de celles, plus ciblées grand public, entreprises les années précédentes [Work shop (salon du tourisme réservé aux professionnels) de Neuchâtel, Modhac (foire-exposition) de la Chaux de Fonds, comptoir suisse de Lausanne, etc.], par l'accueil dans le cadre prestigieux du Musée du Temps, d'exposition des musées d'automates de Sainte-Croix et de l'Auberson.

Le Musée du Temps apporte un concours précieux pour donner au marché de Noël de Besançon une dimension nouvelle et différente, le situant sur un vecteur inexploité, en lui ajoutant une touche culturelle de première importance.

L'accueil des musées suisses se fera, dans l'enceinte prestigieuse du Palais Granvelle, conjointement avec celui du Musée du Jouet de Moirans en Montagne qui, au regard de l'expérience de 2003, a souhaité renouveler son partenariat avec la Ville de Besançon et son Musée du Temps.

Cet accueil ne peut se faire que dans une démarche qualitative en rapport avec les ambitions affichées, qui doit être conduite sur le plan technique, juridique et administratif par le Musée du Temps.

Cette mise en oeuvre indispensable au renouvellement futur d'expériences d'échange demande des budgets supplémentaires.

Afin de garder l'architecture de l'organisation du marché de Noël, il est proposé au Conseil Municipal de Besançon qu'une subvention exceptionnelle de 5 000 € soit versée à l'Union des Commerçants de Besançon pour que l'accueil des musées partenaires se fasse dans les meilleures conditions. Un avenant à la convention liant la Ville et l'UCB serait signé, fixant les modalités de cette organisation.

Parallèlement, une nouvelle manifestation de qualité et renforçant un partenariat fort est venue s'ajouter au programme prévu.

En effet, le Haras de Besançon a entrepris, dans le cadre de son 250^{ème} anniversaire, une démarche mensuelle de communication axée sur son savoir-faire et sur la promotion de la race chevaline des comtois. Cette demande est orchestrée par l'Office de Tourisme de Besançon et remporte un succès dépassant les prévisions.

Le partenariat avec le marché de Noël, quant à lui, date de plusieurs années.

Cette année sur la place de la Révolution, le 12 décembre est organisée, dans un cadre ludique pour les enfants, une présentation des chevaux des Haras, avec à l'issue une déambulation en ville jusqu'au marché de Noël. Il est proposé que la Ville de Besançon apporte son concours financier à hauteur de 3 000 € aux Haras pour cette manifestation.

En parallèle et en lien direct avec l'organisation du marché de Noël, les quartiers, sous l'impulsion de la Ville de Besançon, développent des manifestations commerciales importantes, particulièrement les associations de l'Île de France, des Chaprais et de Saint-Claude. Les jeunes agriculteurs du Doubs sont partenaires de ces opérations.

Il est proposé au Conseil Municipal de Besançon d'octroyer une subvention complémentaire de 1 000 € à chacune des trois associations partenaires et de 1 200 € aux Jeunes Agriculteurs.

Il est proposé au Conseil Municipal de Besançon de décider l'attribution de subventions :

- exceptionnelle de 5 000 € à l'Union des Commerçants de Besançon pour l'optimisation de l'accueil des musées partenaires,

- de 3 000 € aux Haras de Besançon,

- de 1 000 € à chacune des associations des commerçants de l'Île de France, des Chaprais et de Saint-Claude,

- de 1 200 € aux Jeunes Agriculteurs du Doubs

étant précisé que ces sommes seront prélevées sur le compte 65.91.6574 code service 30200.

«**M. LE MAIRE** : Il y avait beaucoup de monde dans les rues de Besançon ces derniers samedis. Dans les quartiers, ça se passe bien, Jacques MARIOT avec Jacqueline PANIER ont éteint la lumière sur la ville, donc tout ça se passe bien, vous êtes d'accord, c'est parfait».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 21 décembre 2004.